



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101714</b>	De <b>M. Hervé Féron</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Israël et territoires palestiniens	<b>Analyse</b> > citoyen palestinien. procès. attitude de la France.
Question publiée au JO le : <b>27/12/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation de M. Issa Amro dont le procès, prévu initialement le 23 novembre devant un tribunal israélien, a été reporté au 21 décembre 2016. Il fait face à plusieurs accusations qui le placent sous le coup d'un très probable emprisonnement. Or sa situation semble être injustement induite par son activisme pacifique pour la cause palestinienne et contre l'occupation et les colonies sur des territoires comme Hébron. Il est notamment membre de l'organisation « Youth Against Settlements » (YAS) à Hébron et il a par ailleurs reçu la récompense du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme pour son action en tant que défenseur des droits de l'Homme en Palestine en 2010. Face à ces accusations fallacieuses mais aussi face aux risques encourus par lui du fait de son combat pacifique en faveur du peuple palestinien, il aimerait connaître la position du Gouvernement ainsi que les actions que celui-ci pourrait mener afin de répondre à cette situation d'injustice flagrante.